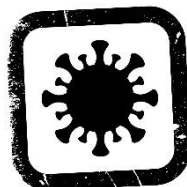


## Voici comment nous démarrons la saison 2021-22

### 1. Valable pour tous



Les entraînements et les matchs sont autorisés sans restrictions.



Les personnes avec des symptômes de maladie ne sont pas autorisés à l'entraînement et aux compétitions.



Un concept de protection doit être établi lorsque plus de 6 personnes (y.c. l'entraîneur) participent.



Un/e « responsable du plan coronavirus » doit être nommé pour les entraînements et les compétitions.



Compétitions : Pas de changement de côté à la pause, pas de poignée de main (salutation par levée de canne).



Les événements réunissant plus de 1 000 personnes nécessitent une autorisation cantonale.



Les réglementations cantonales ou communales plus strictes priment dans tous les cas.

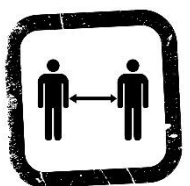
### 1.1 Valable pour les événements AVEC certificat COVID :



**Aucune restriction** ne s'applique aux événements dont l'accès est limité aux personnes avec un certificat Covid.



Tous les athlètes, arbitres, officiels et spectateurs présents doivent avoir un certificat COVID valide.



Les aides peuvent travailler sans certificat. Ils portent un masque et respectent les distances.



Les événements avec un certificat COVID doivent être communiqués à tous les clubs participants et aux arbitres au moins 10 jours à l'avance.

## 1.2 Valable pour les événements sans certificat COVID :



Les personnes âgées de 12 ans ou plus doivent porter un masque lors de tout événement de unihockey.



Les règles d'hygiène et de distance doivent être respectées à tout moment, aussi dans le vestiaire et à côté du terrain.



Les données de contact doivent être recueillies.



Les athlètes et le public doivent être séparés.



La capacité de la salle peut être utilisée à deux tiers.



Si des **places debout** sont disponibles pour les spectateurs ou s'ils peuvent se déplacer librement, un maximum de 250 visiteurs peut être admis.



En cas **d'obligation de rester assis**, un maximum de 1 000 visiteurs peut être admis.

Les athlètes, les entraîneurs, les arbitres et les officiels etc. comptent dans le nombre total de personnes autorisées (uniquement si les places assises sont obligatoires).



Le nombre total de personnes autorisées s'applique à chaque événement.

Si un autre événement/match a lieu le même jour, soit le nombre total doit être respecté, soit la salle doit être vidée et remplie à nouveau.



Même dans le cas d'un événement sans certificat COVID, l'organisateur peut obliger les spectateurs à se munir du certificat.



La consommation dans la zone de restauration est autorisée, mais pas debout.

## 2. Pour la Ligue nationale (LN), les règles supplémentaires s'appliquent :



Les joueurs et joueuses, ainsi que les membres du staff disposeront d'un certificat COVID valide pour chaque match de la NL.



Les joueurs/joueuses et les membres du staff qui n'ont pas de certificat COVID valide ne peuvent pas participer aux matchs de la LN.



Tous les arbitres et observateurs disposent d'un certificat COVID valide pour chaque match de la LN.



Tous les spectateurs des matchs de la LN ont un certificat COVID valide.

## 3. Les règles suivantes s'appliquent pour les matchs de Coupe, à partir des huitièmes de finale, avec la participation des équipes de LN:



Lors des matchs de Coupe avec participation de la LN à partir des huitièmes de finale, les joueurs/joueuses, les membres du staff ainsi que les arbitres et observateurs sont obligés de disposer d'un certificat.



Il appartient à l'organisateur de décider si un certificat est exigé pour le public.